COMPTE-RENDU DE L'INC MALADIE DU 17 JUIN 2021 : « LES MASQUES TOMBENT »

Le jeudi 17 juin 2021, s'est tenue en visioconférence une Instance Nationale de Concertation (INC) Maladie en présence de Thomas FATOME, Directeur général de la CNAM.

A l'ordre du jour de cette INC : les actualités générales ; l'Avenant COG 2021-2022 ; ainsi que les Orientations et accompagnement RH pour la sortie de crise.

En début de réunion, Force Ouvrière a lu la déclaration suivante :

DÉCLARATION DE LA FEC-FO

« Depuis plus d'un un an, nos existences sont totalement bouleversées du fait des restrictions liées au contexte sanitaire. Voilà maintenant plus d'un an que les agents sont en télétravail sans matériel adapté, sans suivi médical et pour certains parents contraints de faire l'école à domicile.

Plus d'un an que près de deux tiers des effectifs n'ont pas pu retourner dans leur service et revoir leurs collègues. Avec en sus un bouleversement de leurs activités auquel il a fallu s'adapter à chaque fois.

Pourtant, depuis plus d'un an, dans ce contexte compliqué, le personnel assure ses missions.

***La FEC FO l'affirme haut et fort, la Sécurité sociale n'a tenu et a pu jouer son rôle que grâce à son personnel**.*

Qui a payé les Indemnités journalières ? Qui était présent pour répondre aux assurés ? Qui se mobilise pour prendre en charge les populations les plus précaires qui n'ont pas accès à Doctolib pour se faire vacciner ? Qui était présent pour l'ouverture des droits et l'accompagnement des plus précaires ?

Ce sont les employés et cadres de l'Assurance Maladie.

Et ils le font et continueront à le faire, malgré le mépris affiché par la CNAM et le Gouvernement. Mépris car depuis plus d'un an, la seule mission qui intéresse la CNAM et le Gouvernement est le Contact tracing.

La CNAM qui n'a eu aucun scrupule de vider des services déjà bien vides pour les faire devenir traceurs et cela sans se soucier des assurés qui attendaient leurs prestations. Mais pour le Gouvernement et la CNAM, il n'est pas question d'augmenter les salaires, ni les effectifs qui pourtant permettraient d'améliorer les conditions de travail du personnel et le service rendu aux assurés.

Ainsi, l'avenant de la COG confirme la poursuite de la suppression des postes puisqu'il est prévu de rendre 300 postes sur les 1200 prévus pour le Contact-Tracing et d'en supprimer en plus 1534. Au total, en 2022 il y aura encore moins de personnel qu'aujourd'hui alors que le nombre d'assurés et la charge de travail ne diminuent pas.

Et pour essayer de cacher cette réalité, le Gouvernement et la CNAM utilisent le Contact Tracing.

De plus, un an après, l'analyse de Force Ouvrière est confirmée : Le Contact-tracing est le cheval de Troie pour tenter de remettre en cause notre Convention Collective. Nous comprenons mieux pourquoi cette mission est la seule qui intéresse la CNAM et le Gouvernement.

En effet, par ce biais, le repos dominical, à renfort de décret et d'ordonnances, a été remis en cause.

Force est de constater que l'efficacité de ce dispositif loué sur les plateaux télé et dans les médias par Nicolas REVEL, ancien Directeur général de la CNAM, est de plus en plus contestée car on ne compte plus le nombre de vagues que ce dispositif devait stopper.

Et dans ce contexte après le repos dominical, la CNAM souhaite remettre en cause l'article 17 de notre CCN au nom du Contact Tracing.

La FEC FO ne laissera pas faire !

Alors que les délais de traitement ne cessent de s'allonger que les sollicitations dans les accueils n'arrêtent pas, la CNAM continue à rendre des effectifs au lieu de titulariser tous les CDD qui le souhaitent.

ASSEZ DE CE MEPRIS !

FO refuse toute remise en cause de notre Convention Collective Nationale.

FO revendique l'arrêt des suppressions de postes et la titularisation des agents en CDD, l'augmentation de la valeur du point ainsi que le versement d'une prime à tous les agents de l'Institution.

FO le réaffirme, les brigades tracing -COVID19 ne relèvent pas des missions de l'Assurance Maladie. La mission de l'Assurance Maladie est de traiter et verser les prestations dans des délais raisonnables. »

Le Directeur général de la CNAM s'est quelque peu offusqué de l'intervention de FO et indique que le personnel a eu des ordinateurs portables…

Puis, comme cela est le cas depuis plus d'un an maintenant, retour aux informations qui marquent l'actualité pour la CNAM : la gestion de la crise sanitaire et le tracing. Enfin, pour être précis, il y a deux petites nouveautés : « aller-vers » (appels pour proposer la vaccination) et le fait que l'Assurance Maladie produise les attestations de vaccination…

Pour la CNAM, pas de place pour les vraies missions de l'Assurance Maladie et cela a été confirmé par les chiffres de l'avenant COG « 2021-2022 ». Il faudra continuer nos missions avec 1534 équivalents temps pleins en moins… Et les 1200 CDI « tracing » seront à rendre sur la prochaine COG et même dès 2022 avec 300 postes à supprimer.

Et dans ce contexte la CNAM ose même reprocher aux Fédérations FO et CGT le fait de refuser la remise en cause de l'Article 17 de notre CCN tout en indiquant dans le même temps que la dotation pour les CDD ne court que jusque septembre 2021 !

Pourquoi la CNAM presse-t-elle les Fédérations à signer une dérogation pour étendre les contrats CDD jusque 18 mois alors que ces dotations s'arrêtent en septembre 2021 ???

Force Ouvrière a donc bien raison d'affirmer que le contact-tracing est le cheval de Troie visant à remettre en cause notre Convention Collective Nationale et sur ce point comme sur les autres on ne laissera pas faire.

En effet, pour la CNAM et le Gouvernement, notre CCN est un obstacle pour poursuivre le plan de « *transformation de l'Assurance Maladie* ».

En plus de répondre de manière parcellaire voire de ne pas répondre aux questions posées par FO, la CNAM ose reprocher aux Fédérations FO et CGT de ne pas avoir signé la Classification et de s'opposer à la remise en cause de l'article 17 de la CCN. FO a immédiatement réagi sur cette provocation de la CNAM.

FO qualifiera en séance la réaction de la CNAM comme étant celle d'un pompier/pyromane en rappelant que c'est la CNAM qui a accepté la mission de contact tracing, c'est la CNAM qui a décidé de ne pas recruter de CDI, c'est la CNAM qui réduit des effectifs y compris ceux des services RH.

C'est la CNAM qui a mis l'Assurance Maladie dans une telle situation en appliquant les directives du Gouvernement !

Les Fédérations FO et CGT ont pris leurs responsabilités, défendent l'Institution et son personnel.

Quant aux questions écrites envoyées par FO en amont de cette INC, celles-ci n'ont pas reçu les réponses attendues, probablement du fait que nous n'avions pas mis les mots magiques « contact tracing ».

QUESTIONS - REVENDICATIONS DE LA FEC-FO/ « *RÉPONSES* » DE LA CNAM

PLEIADE

Lors de la précédente INC, la FEC FO est intervenue sur le projet Pléiade mais à notre connaissance aucune réponse n'a été apportée à notre question, ni dans le cours de la réunion, ni par la suite.

Aussi, la FEC FO réitère sa demande à la CNAM d'abandon de ce projet, d'autant plus que les remontées de sa mise en œuvre dans le cadre de l'expérimentation sont inquiétantes pour la qualité d'un service de proximité que nous devons à nos assurés.

Réponse : le déploiement se fait par étapes (2021-2022-2023). La CNAM estime que cette organisation est intéressante dans le service rendu aux différentes Caisses

SERVICE SOCIAL

Début 2021, le Service Social de la CRAMIF, sous l'impulsion de la CNAM a subi une réorganisation.

Il a été décidé en février 2021 de diviser le SSR (Service Social Régional), composé de secrétaires, d'Assistants sociaux, de cadres, en deux pôles : les unités d'accueil départemental APPOS (l'Accueil Pré diagnostic Personnalisé Orientation) et de l'autre les assistants sociaux.

Les secrétaires sont devenus CSAM et n'ont plus de lien avec les Assistants sociaux et doivent trier les assurés via l'outil Odigo car il n'y a plus de contact direct entre les assurés et les Assistants sociaux.

Au travers cette réorganisation ce sont les missions traditionnelles du Service Social qui sont en danger. En effet, la poursuite des regroupements des unités départementales entraine une rupture encore plus importante du lien avec les assurés fragilisés par les aléas de la vie du service social, la CNAM empêchant les assistants du Service social d'assurer leurs missions.

La FEC FO soutient les revendications des agents du Service Social de la CRAMIF portées par les syndicats FO et CGT de la CRAMIF et demande à la CNAM d'abandonner son projet de réorganisation du SSR et de rétablir l'ancien mode de fonctionnement du SSR ainsi que ses prérogatives.

Réponse : Afin de ne pas répondre à la question, le Directeur général de la CNAM indique que le rôle des services sociaux est essentiel, mais se garde de répondre sur le plan de réorganisation qu'il met en œuvre dans les SSR (services sociaux régionaux).

FO a insisté pour obtenir une réponse et la DRH des réseaux a indiqué que la CNAM n'a pas à traiter des questions locales et qu'il faut s'adresser au Directeur général de la CRAMIF.

FO est réintervenue car ce plan émane de la CNAM et celle-ci doit entendre les revendications légitimes portées par les syndicats FO et CGT de la CRAMIF car leurs revendications sont communes à tous les SSR de territoire.

La CNAM assume son plan et botte en touche en proposant de tenir une INC prochainement sur le sujet.

La Fédération FO apporte tout son soutien aux agents du service social de la CRAMIF avec ses syndicats FO et CGT qui ont décidé d'appeler à la grève et à un rassemblement devant la CNAM le 28 juin prochain. (Voir les tracts communs pages 3 et 4).

CENTRE DE BILANS DE SANTE

La FEC FO regrette qu'au nom des économies nos missions soient encore remises en cause. Les centres de bilan de santé ont été fermés pour devenir exclusivement des centres de vaccination.

Le rôle des centres de bilan de santé n'est plus à démontrer et nous ne comprenons pas pourquoi il est demandé de choisir entre vaccination et prévention surtout dans un contexte où les chiffres liés au renoncement aux soins sont plus qu'inquiétants.

Nous demandons à la CNAM la garantie que les centres de bilan de santé vont reprendre leur activité au plus vite d'autant que cela est possible tout en continuant la vaccination.

Réponse : La CNAM explique que les centres ont été mobilisés de manière exceptionnelle sur la vaccination mais que l'activité va redevenir plus normale au fur et à mesure de la diminution de la vaccination. Aucun calendrier précis évoqué.

MESURE DU DIOXYDE DE CARBONE

La Caisse Nationale recommande dans son document *« Orientations et accompagnement RH de la sortie de crise »* aux organismes à se doter de détecteurs de CO2 pour mesurer le dioxyde de carbone présent dans les travées de l'entreprise et à associer les services de santé au travail (SST) à ces mesures.

Or, il apparait que ces équipements semblent ne pas être en place aux seins de tous les organismes alors que le planning de retour progressif est déjà établi et en vigueur.

Aussi, la FEC-FO pose les questions suivantes :

a) Qui fixe le calendrier de déploiement de ces dispositifs de mesure ?
b) Qui assumera le risque juridique lié à des contaminations sur le lieu du travail alors que ces détecteurs ne sont pas installés ?
c) Qui assumera le coût financier de cette installation ?
d) Que prévoit la Caisse National en cas de non-respect par les organismes de ces recommandations ?

Réponse : La responsabilité incombe aux Directeurs d'organisme. Aucune obligation émanant de la CNAM, seulement des préconisations.